

Étude des critères pour le calcul des aides « critériées »

Une période clef : la fin du lissage

A l'initiative de la ville, des groupes de travail ont été créés pour définir la nouvelle politique sportive de la ville, l'OMS y a participé et tout particulièrement pour les aides destinées à ses associations adhérentes.

Pour éviter des variations très importantes (plus ou moins) en passant de l'ancien mode de calcul au nouveau, le principe d'un lissage des aides a été adopté

A ce jour nous sommes arrivés au terme de cette période (5 ans)

Situation actuelle satisfaisante

Conserver le principe des critères établis

Le principe d'attribution des points est basé sur des barèmes propres à chaque catégorie d'aide.

Des outils de régulation

Des coefficients (coefficients activités) nous permettent déjà de corriger des situations incohérentes (subventions doublées), ces derniers sont à conserver tant ils ont montré leur pertinence.

Notre démarche

Revoir les aides les plus importantes :

Aides au fonctionnement « Adhérents »

Pourquoi : il s'agit de l'aide « principale » 53,7 % des aides

Le barème à réviser

Le barème de points existant nous paraît trop « étriqué » pour autoriser des ajustements.

Barème origine		0-12 ans	13-16 ans	17-25 ans	26-59 ans	+ 60 ans
EYBINOIS	Licenciés	19	49	30	6	6
	Non licenciés	17	45	28	5	5
EXTERIEURS	Licenciés	1	3	4	1	s1
	Non licenciés	1	3	4	1	1

De ce fait nous partons du principe de multiplier l'ensemble des points par 2 pour un barème intermédiaire.

TABLEAU Barème intermédiaire

Barème doublé		0-12 ans	13-16 ans	17-25 ans	26-59 ans	+ 60 ans
EYBINOIS	Licenciés	38	98	60	12	12
	Non licenciés	34	90	56	10	10
EXTERIEURS	Licenciés	2	6	8	2	2
	Non licenciés	2	6	8	2	2

Cette nouvelle base, n'a aucune incidence sur les montants calculés, autorise plus de graduations dans les différentes catégories. Voir la proposition suivante avec le barème révisé.

TABLEAU Barème révisé

Barème révisé		0-12 ans	13-16 ans	17-25 ans	26-59 ans	+ 60 ans
EYBINOIS	Licenciés	40	100	62	14	14
	Non licenciés	32	88	54	8	8
EXTERIEURS	Licenciés	4	8	10	4	4
	Non licenciés	2	6	8	2	2

Cet aménagement par l'accentuation de la valorisation des « licenciés », permet d'être au plus près des contraintes financières de plusieurs clubs dont les membres sont obligatoirement adhérents à une fédération.

Aides à la compétition « Transports »

Barème actuel

Le barème est basé sur

- chaque département pour lesquels nous avons attribué un nombre de points égal au nombre de kilomètre AR Eybens > Centre du département cible.
- Déplacements en Isère (38) = 0 point
- Aucune limite du nombre de point fixée.

Barème proposé

Nous conservons le principe point = kilomètre

Nous **limitons** le nombre de km AR à **1 000 km** ou points au maximum

Avec cette limite 54 départements sont impactés.

Les 7 clubs impactés en nb de déplacements:

J.B.E. (1)- Les Archers(1) - ESAGAMI (4) - ALEETT(9) - SPIRIT(1) -GMC Eyb(1) - HBEC2E(7)

Résultats :

Cet aménagement n'est en réalité pas nouveau, puisqu'il était la règle dans les anciennes versions de remboursement des déplacements (sur factures).

Il permet un meilleur partage, car la valeur du point s'en trouve améliorée et les deltas restent mineurs sauf pour 'l'ALEETT.

Aides à la compétition « Officiels & Arbitrages »

Un barème spécial pour un budget commun

Officiels et Arbitrages se partagent la même ligne budgétaire ce qui implique que la valeur du point est commune à chacune de ces aides.

Rappel :

- « **Officiels** » correspond aux licenciés qui opèrent et s'engagent dans des fonctions d'arbitrage ou autres fonctions (table de marque, juge, ..) lors de compétition. Une formation fédérale est obligatoire .
- « **Arbitrages** » correspond aux frais d'arbitrage que les clubs ont à payer lors de compétitions à domicile.(nombre déterminé en fonction des calendriers). Seuls les Clubs qui ont des calendriers de compétitions denses (*compétitions hebdomadaires*).

Barème arbitrages actuel

	CLUBS EYBINOIS				CLUB INTERCOMMUNAL			
	Départemnt	Régional	Inter-régional	National	Départemnt	Régional	Inter-régional	National
Points	15	60	80	200	15	30	40	100

Barème arbitrage non révisé

Barème des Officiels actuel

Départemental	Régional	National	International
50	30	40	60

Barème des officiels révisé

Départemental	Régional	National	International
60	60	55	50

Objectif de notre proposition

Favoriser et encourager la formation des jeunes à l'arbitrage et fonctions d'officiels

C'est par augmentation des points Officiels que l'objectif peut être atteint.

L'évolution de cette valorisation augmente la part (pourcentage) des sommes attribuées aux officiels.

Les changements induits (sur la base des données 2018)

Pour un budget de 8 000 euros

Barème Actuel	Officiels	Arbitrages
	1 381 € €	6 619 € €
	<i>17,27%</i>	<i>82,73%</i>
Barème Révisé	Officiels	Arbitragess
	1 716 €	6 284 €
	<i>21,46%</i>	<i>78,54%</i>
Bénéficiaires	15 clubs	4 clubs

Des chiffres significatifs sur les affectations des aides

Euros / Adhérent (cohérence)

Euros Répartitions en % des 2 catégories d'aides [Fonctionnement & Compétition]

Voir tableau joint

Euros / Eybinois et Extérieurs (%)

85 % du montant des subventions en faveur des Eybinois , **15%** pour les Extérieurs

Euros / Tranches d'âges (Jeunes – Seniors)

82,7% du montant des aides en faveur des jeunes <=25 ans et **17,3%** pour les séniors